Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212203632-20260427-DEL2026_03_21-DE

Trélévern
Commune Verte & Bleue

République Française
Département des Côtes d'Armor
Date de la convocation : Vendredi 17 avril 2026

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal du lundi 27 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi vingt-sept avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de TRELEVERN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la petite salle de la salle polyvalente, sous la présidence de Madame BERTINOTTI Dominique, maire.

Etaient présents : BERTINOTTI Dominique, SILVERT Julien, GUILLOU Anne Hélène, ADAM Dimitri, BROCKAERT Martine, ARNAUD-STROJNY Karine, LE BRIS Gaëlle, MECHLING Yohann, BEC Bernard, CARMILLAT Brigitte, ROUSSEAU Joseph.

Absents excusés :
MEUNIER Martine donne pouvoir à GUILLOU Anne Hélène,
QUEGUINER Yannick donne pouvoir à BROCKAERT Martine,
LE ROUX Denis donne pouvoir à SILVERT Julien,
FLEURY Bernard donne pouvoir à BERTINOTTI Dominique.

Secrétaire de séance : Gaëlle LE BRIS.

Membres en exercice	15
Membres présents	11
Nombre de procurations	4

DEL2026-03-21
Objet : Adhésion à l'association BRUDED

Après avoir présenté les objectifs prioritaires de l'association BRUDED ainsi que les statuts, Mme la maire demande au conseil municipal l'autorisation d'adhérer à l'association moyennant une cotisation annuelle de 0.36€ par habitant pour l'année 2026 soit 1272 x 0.36€ = 457.92€

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **ACCEPTE** que la commune de TRELEVERN adhère à l'association BRUDED ;
- **DIT** que la commune versera une cotisation annuelle de 0.36€ par habitant pour 2026 ;
- **NOMME** Mme BERTINOTTI Dominique comme référente de la commune ;
- **DECIDE** de mettre en application les statuts de l'association.

Fait et délibéré à TRELEVERN, les jour, mois et an précités.
Pour extrait conforme au registre,
La Maire,
Dominique BERTINOTTI

MAIRIE DE TRELEVERN
CÔTES-D'ARMOR